

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml· **Code du produit:** 18905· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Additif· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

Distributeur:

SODISE

BP 81 - ZA de STANG AR GARRONT

29150 CHATEAULIN - FRANCE

Tél: 02.98.86.15.25

Fax: 02.98.86.35.35

Fabricant:

Actalys

Z.A. du Haut des Tappes

BP 70 065

54310 Homecourt

FRANCE

Tel +33(0)3 82 20 67 50

Fax +33(0)9 70 61 29 66

Email : actalys@orange.fr· **Service chargé des renseignements:** Service protection de l'environnement· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08, GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8 Reg.nr.: 01-2119456620-43	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0 Reg.nr.: 01-2119489419-21	4-tert-butylphénol Repr. 2, H361f; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	<1%
Reg.nr.: 01-2119982395-25	1 - [N, N - B I S - (2 - E T H Y L - H E X Y L) A M I N O M E T H Y L] T O L U T R I A Z O L E Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-<1%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml

(suite de la page 2)

CAS: 68439-46-3	ALCOHOLS, C9-C11 ETHOXYLATED, 2.5 EO	≤2,5%
	⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 128-39-2 EINECS: 204-884-0 Reg.nr.: 01-2119490822-33	2,6-di-tert-butylphénol	≤2,5%
CAS: 732-26-3 Reg.nr.: 01-2119879273-29	2,4,6-tri-tert-butylphenol	≤2,5%
CAS: 88-18-6 EINECS: 201-807-2 Reg.nr.: 01-2119971072-42	2-tert-butylphénol	≤2,5%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 96-76-4 EINECS: 202-532-0 Reg.nr.: 01-2119486980-25	2,4-di-tert-butylphénol	≤2,5%
	⚠ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Reg.nr.: 01-2119471329-32	phénol	<1%
	⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314	
CAS: 125643-61-0 ELINCS: 406-040-9 Reg.nr.: 01-2119878226-29	mélange d'isomères de: 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphényl) propionate de C7-9-alkyle	≤2,5%
	Aquatic Chronic 4, H413	
· SVHC		
CAS: 98-54-4	4-tert-butylphénol	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des premiers secours**· **Après inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.· **Après contact avec la peau:**

Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Si ingestion, ne pas faire vomir: transporter vers une assistance médical. Si les vomissements surviennent spontanément, garder la tête en dessous du niveau des hanches pour éviter l'aspiration. Si l'un des symptômes apparaît dans les 6 heures suivantes, transporter à l'établissement médical le plus proche: fièvre supérieure à 38.3°C, essoufflement, congestion ou toux persistante ou respiration sifflante.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les signes et les symptômes de la dermatite peuvent inclure une sensation de brûlure et / ou un aspect séché / fissuré. Les signes d'irritation de la peau et les symptômes peuvent inclure la toux, étouffement, la respiration sifflante, la difficulté à respirer, la congestion, l'essoufflement et / ou la fièvre

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml

(suite de la page 3)

Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact du liquide répandu

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Prendre des mesures contre les décharges statiques

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Pour les petits déversement (<1 bidon), transférer par moyen mécanique vers un contenant marqué et scellable pour la récupération du produit ou une élimination sûre. Utiliser un matériau absorbant approprié et de les éliminer en toute sécurité. Retirer les résidus et les éliminer en toute sécurité.

Transférer par des moyens mécaniques comme un camion sous vide à un réservoir de récupération pour récupération. Ne rincez pas les résidus avec de l'eau. Conserver comme déchets contaminés. Permettre aux résidus de s'évaporer ou d'absorber avec un matériau absorbant approprié et de les éliminer en toute sécurité.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de respirer les vapeurs et de toucher les liquides. N'utiliser qu'en zone bien ventilée. Laver les mains après manipulation.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Eteindre tous les flammes nues. Ne pas fumer. Retirer les sources de chaleurs. Eviter les étincelles. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des charges électrostatiques peuvent être générés pendant le pompage. Les charges électrostatiques peuvent démarrer un feu. S'assurer de la mise à la terre de tous les équipements. Ne pas utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, déchargement ou manutention.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· **Stockage:**· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans une zone endiguée.· **Indications concernant le stockage commun:**

Pour le container, ou pour la doublure du container utiliser de l'acier doux, de l'acier inoxydable. Pour les peintures à conteneurs, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Éviter le contact prolongé avec des caoutchoucs naturels, butyle ou nitrile. Les containers, même ceux vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas couper, forer, broyer, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou près des conteneurs.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: **ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Le niveau de protection et type de contrôles nécessaires peuvent varier en fonction des expositions potentielles. Les mesures appropriées comprennent: une ventilation anti explosion pour rester sous les seuils limites. Des lave oeil et des douches pour les utilisation d'urgence. Ne pas ingérer. Si avalé chercher une assistance médical immédiatement. Si le contact répété ou prolongé sur la peau est probable, alors porter des gants testé EN374.
- **Protection respiratoire:** l'équipement personnel de protection (PPE) doit respecter les standards nationaux.
- **Protection des mains:**
Utiliser des gants en nitrile
Si contact prolongé, utiliser des gants en PVC ou néoprène
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Protection des yeux: Lunettes masque (EN166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Liquide visqueux
Couleur:	Ambré
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** >70 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
-------------	----------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml

(suite de la page 5)

Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité:	Non déterminée.
· Masse volumique à 15 °C:	0,8 kg/m ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol

Oral	LD50	2951 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2288 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Stowage Category | A |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: **ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml**

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 - H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
 - Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020

Révision: 09.04.2020

Nom du produit: ADDITIF MOTEUR 2&4 TEMPS - 250ml

(suite de la page 8)

*Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4**** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR